



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM110 (2019)

RELATIF À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES ET
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 juillet 2019, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM110 (2019) relatif à la prévention contre les incendies;
- l'objet de ce règlement, qui abroge les règlements antérieurs, vise à introduire des amendes relativement à l'utilisation des feux d'artifice;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 10 juillet 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras